

## RETOUR OBLIGATOIRE DE TOUTES LES MACHOIRES INFERIEURES DE CERVIDES DANS LE DEPARTEMENT DU CHER

*(Mesures mises en place à compter de la saison 2024/2025,  
pour tout attributaire de Cerf(s), Biche(s), Jeune(s) ou CEI)*

Toutes les mâchoires devront être retournées au cours de la saison  
ou en fin de saison à la Fédération des Chasseurs du Cher

## RAPPELS DE LA REGLEMENTATION DANS LE CHER SUR LE PLAN DE CHASSE GRANDS CERVIDES:

Tous les prélèvements de cervidés doivent être déclarés dans les **48 heures SUIVANT LE JOUR DE CHASSE** sur votre ESPACE ADHERENT

### POUR LES **BRACELETS INUTILISES** :

Retour OBLIGATOIRE avant le 10 Mars à la FDC18 (Sauf vénerie)

### POUR TOUS LES **CERFS** PRELEVES :

Aucun changement, la présentation des trophées + mâchoire inférieure + N° de bracelet reste OBLIGATOIRE

### POUR LES **BICHES ET JEUNES** PRELEVES :

**Récolte de toutes les mâchoires à transmettre à la FDC 18** (*Voir notice explicative ci-joint*)

# **POURQUOI UN SUIVI DEPARTEMENTAL DE TOUTES LES MACHOIRES DE CERVIDES ?**

La simplification des bracelets de cervidés instaurée par la FDC cette à partir de cette année, nécessite la mise en place d'un suivi QUANTITATIF et QUALITATIF de tous les prélèvements. Ces suivis permettront de garantir une gestion plus fine de nos populations.

Toutes les mâchoires retournées par les responsables de chasse seront exploitées sous l'égide de la FDCC, avec le soutien de l'Association des chasseurs de grand gibier du Cher

Les résultats annuels feront l'objet d'une communication spécifique à l'ouverture de la chasse suivante.

Les principales informations relevées seront les âges de chaque animal, par examen de leur denture, ainsi que la longueur des mâchoires des plus jeunes individus.



# NOTICE POUR LA RECOLTE DES MACHOIRES

## PREPARATION DES MACHOIRES :

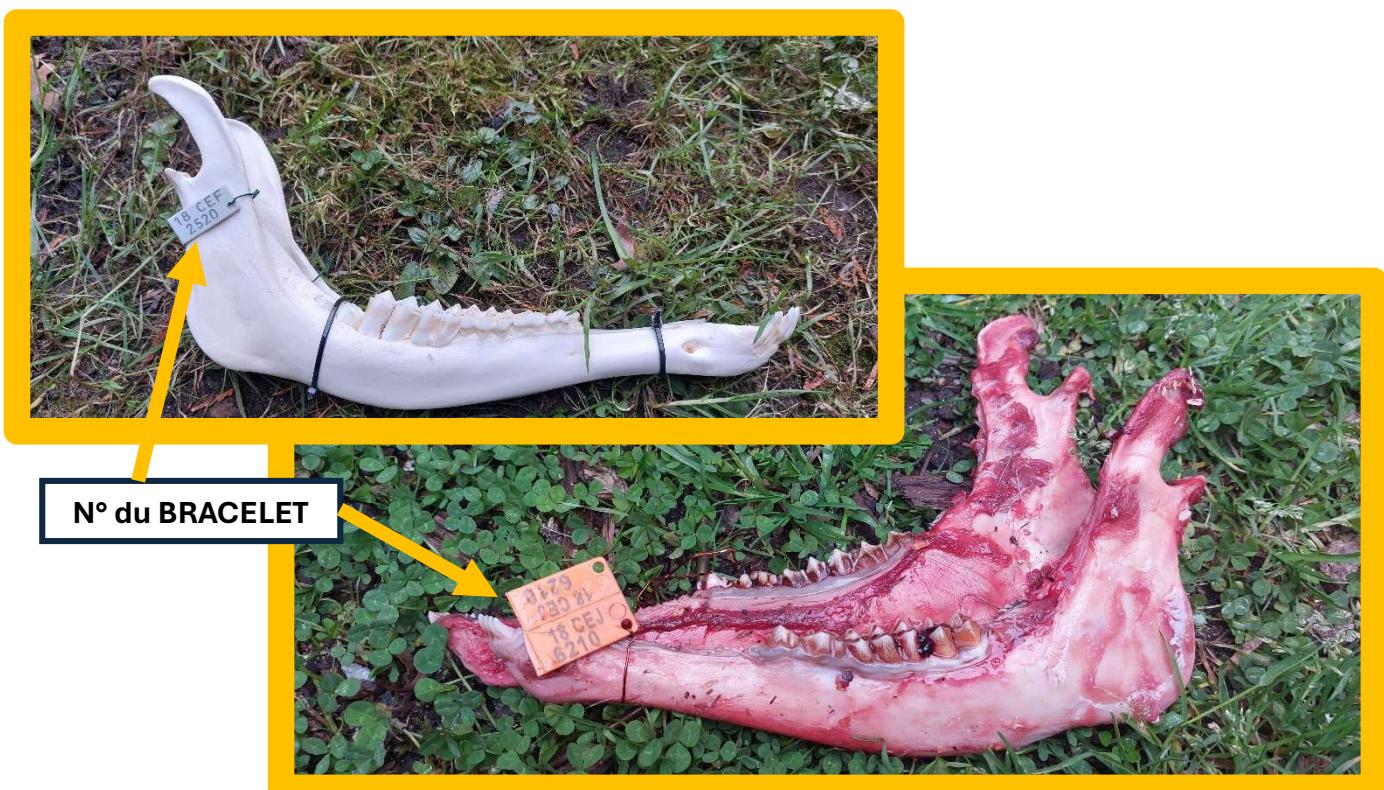
### POUR TOUS LES **CERFS** PRELEVES :

Aucun changement : la mâchoire inférieure devra accompagner le trophée lors de sa présentation en cours ou en fin de saison, **toujours accompagnée par le N° du bracelet**

### POUR LES **BICHES ET JEUNES** PRELEVES :

Les mâchoires devront être cuites et nettoyées OU décharnées et congelées.

Chaque mâchoire devra être accompagnée de l'étiquette du bracelet



# NOTICE POUR LA RECOLTE DES MACHOIRES

Nous vous demandons de nous rapporter les mâchoires par tout moyen le plus adapté à vos souhaits :

- Lors de visites de votre technicien de secteur en cours de saison
- Lors des Rencontres adhérents organisées par la FDC18 en Février/Mars
- A l'occasion des présentations des trophées en mars (*Les 5 ou 6 ou 9 mars 2026, 9h/12h et 14h/17h à la FDC à Bourges, ou le samedi 8 mars 2026 de 8h à 12 h à Presly*)
- À tout moment de la saison à l'accueil de la FDC.

Pour tous les cas particuliers, n'hésitez pas à prendre contact avec votre technicien de secteur

Deux congélateurs seront réservés à cet usage à la FDCC

## EN CAS DE NON-RESPECT DES MESURES DE SUIVIS

LE NON RESPECT DES MESURES DE SUIVIS MISES EN PLACE POUR LA RECOLTE DES MACHOIRES REPRESENTERA UNE INFRACTION AU SHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE ET POURRA ENTRAINER UNE SUSPENSION TOTALE OU PARTIELLE DES ATTRIBUTIONS DE GRANDS CERVIDES POUR LA SAISON SUIVANTE.

